



# La Pêche

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 16 octobre 2023, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 23-843

#### **DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE**

**AVIS PUBLIC** est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité, sis au 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec), J0X 2W0, et ce règlement peut être consulté durant les heures normales d'ouverture;

**AVIS** est en outre donné que le règlement entrera en vigueur le 17 octobre 2023 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À LA PÊCHE, ce 17<sup>e</sup> jour d'octobre de l'an 2023.

Marco Déry MAP, OMA, Adm.A.  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil et en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour d'octobre 2023.

Marco Déry MAP, OMA, Adm.A.  
Directeur général et greffier-trésorier